

DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION PREPARATION CONCOURS INFIRMIER

ETAT CIVIL

Madame Monsieur

Nom : Nom de Jeune fille :

Prénoms : Date de naissance :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

PARCOURS SCOLAIRE

| Année | Formation – Etablissement – Ville | Niveau D'étude | Diplôme obtenu |
|-------|-----------------------------------|----------------|--|
| | | | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| | | | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| | | | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |

Avez-vous déjà suivi une préparation pour l'entrée en I.F.S.I. ? oui non

Avez-vous déjà passé les épreuves du concours infirmier ? oui non

Si oui en quelle année :

Résultats :

ETUDE DE MOTIVATION

Quels sont vos atouts pour réussir cette formation ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Comment envisagez-vous votre avenir professionnel ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A : le Signature :

PIECES A JOINDRE

- Formulaire dûment complété
- Curriculum Vitae
- Photocopie du baccalauréat ou certificat de scolarité en classe de terminale
- Photocopies des bulletins des 2 dernières années d'études et relevés de notes du diplôme
- Photocopie de la pièce d'identité

Les inscriptions sont ouvertes du 20 avril au 6 juillet 2018.

Une journée porte ouverte aura lieu le 4 juin de 14h à 17h à l'IFSI.

Les dossiers complets sont à envoyer à l'adresse ci-dessous au plus tard le jour de clôture des inscriptions.

*IFSI - Ecole de préparation - Hôpitaux du Bassin de Thau
Boulevard Camille Blanc BP-475 - 34200 SETE*

MODALITÉS

Vous recevrez un courrier fin juillet vous informant des modalités du déroulement de la formation.

COUT DE LA FORMATION

1 550 €

Votre inscription sera définitive à la réception du règlement (Chèque à l'ordre du Trésor public)

Cette formation sera effective dans la mesure où le nombre d'inscrits n'est pas inférieur à 15 participants (dans le cas où ce quota ne serait pas atteint, le chèque bancaire vous sera restitué).

En cas d'interruption de cette formation par le candidat, aucun remboursement ne pourra être exigé.